



**Vous êtes titulaire d'au moins un diplôme de niveau IV
(Baccalauréat)**

**Vous vous intéressez à l'utilisation de la Lumière ou du Son
Vous voulez contribuer à la réalisation de spectacles vivants**

**Préparez le Diplôme des Métiers d'Art de la
Régie de Spectacle**

option LUMIÈRE ou option SON

Le régisseur de spectacle vivant

Le spectacle vivant est l'aboutissement d'un processus de création artistique sous forme de représentation devant un public. C'est un *événement unique et éphémère*. Il est le produit d'un travail d'équipe caractérisé par la synergie des compétences techniques et artistiques.

La position du régisseur dans le spectacle vivant fait de lui la charnière entre « l'idée » du concepteur et sa mise en œuvre pour le spectateur. Par sa compréhension des intentions du créateur et par sa maîtrise des outils lumière et son, Il doit assurer la résolution technique d'un projet artistique, dans un univers marqué par l'évolution rapide des technologies. Le technicien du spectacle se définit alors par l'exercice d'un métier dans une logique artisanale d'apprentissage où le savoir et le savoir-faire s'allient au savoir-être.

au croisement de trois cultures : artistique, scénique et technologique

Pour mener à bien les tâches qui lui sont confiées, le régisseur doit associer polyvalence des savoirs, spécialisation des compétences dans le domaine de la lumière ou du son et autonomie et responsabilité dans le cadre d'un travail d'équipe. Le spectacle est un art collectif.

Le diplôme des métiers d'art de la Régie de Spectacle, option Lumière et option Son, associe étroitement au sein du travail la compréhension du discours artistique, la recherche et la réalisation. Une place fondamentale est réservée à la connaissance des arts de la scène : Dramaturgie, Scénographie, Chorégraphie, Musique, ...

Il s'appuie sur des savoirs théoriques susceptibles de mettre en perspective, avec des outils d'analyse pertinents, une culture approfondie de l'image, du son et de l'univers du récit dramatique et scénique.

La valeur ajoutée du diplôme des métiers d'art de la Régie de Spectacle, réside dans le renforcement et le croisement de trois cultures, **artistique, scénique et technologique**.

Le diplôme des métiers d'art de la Régie de Spectacle, option Lumière et option Son, vise à préparer les futurs diplômés aux évolutions du métier de régisseur et aux transformations non des logiques mais des pratiques.

Le contexte professionnel

Régisseur son ou régisseur lumière, le titulaire du diplôme des métiers d'art de la Régie de Spectacle sera apte à assumer, au niveau national et européen, seul ou au sein d'une équipe, une part des responsabilités artistiques et techniques dans les étapes de conception et de réalisation, suivant l'option choisie, de l'éclairage ou de la sonorisation d'un spectacle vivant.

Emplois concernés. Après une période d'adaptation au milieu professionnel, le titulaire du diplôme des métiers d'art de la Régie de Spectacle, option Lumière et option Son, exercera une activité intégrant plusieurs pôles de compétences : *Régisseur d'accueil. Régisseur de tournée. Régisseur d'équipement. Régisseur de création. Régisseur de compagnie.*

Secteurs d'activités économiques. Théâtre. danse. art lyrique. musique. cirque et arts de la rue.. *et dans une moindre mesure : exposition. muséographie. événements.*

Types d'entreprises. Toute structure culturelle (salles de spectacles, compagnies, tourneurs, Sté de production) intervenant dans la conception, la réalisation ou la production de spectacle vivant.

Poste dans l'organisation de l'entreprise. Technicien responsable ou chef d'équipe.

Environnement technique des emplois. Environnement scénique traditionnel. Outils dédiés à la technique du spectacle. Nouvelles technologies appliquées au spectacle.

Contexte dans lequel s'exerce l'activité. Les conditions de travail inhérentes aux professions du spectacle vivant peuvent amener le titulaire du diplôme des métiers d'art de la Régie de Spectacle, option Lumière et option Son, à une mobilité tant au niveau national qu'international. Les contrats à durée déterminée (ou liés à la durée de la production) sont plus fréquents que les contrats à durée indéterminée.

Délimitation et Pondération. Les compétences ne peuvent se limiter à la seule spécialité du régisseur de spectacle qui agit toujours dans le cadre d'une équipe artistique et technique. Plus l'équipe est importante, plus les postes ont un caractère défini et plus les tâches sont divisées.

Le devenir des anciens étudiants :

- **Vie professionnelle:** Techniciens ou Régisseurs permanents ou intermittents. Après quelques années : Concepteurs auprès de chorégraphes, metteurs en scène (théâtre, danse, cirque contemporain), musiques actuelles.
- **Poursuite d'études fréquentes:** Licences pro, Licences Art du spectacle, Ecoles nationales supérieures (TNS, ENSATT), Ecole Nationale du Québec.

La formation

1- Les enseignements et les activités :

- Des enseignements artistiques, généraux, scientifiques
- Des enseignements professionnels assurés en interne (plateau technique du lycée) ou en externe (salles de spectacles partenaires)
- Des stages en entreprise de six semaines pour chaque année de formation
- La production d'un projet de synthèse développant une proposition de réalisation.

2- Les partenariats avec le DMA sont nombreux au sein du « PôleFas » : Pôle de liaison et d'échange pour la formation aux arts de la scène : **Conventions régulières avec les salles de spectacles de Nantes et agglomération:**

La Ville de Nantes avec les salles Vasse, Paul Fort, Pannonica et le Studio-Théâtre.

Le Grand T

La Cité des Congrès de Nantes

Le Théâtre Universitaire et le Studio Théâtre

Le Lieu Unique Scène nationale

L'Espace Culturel ONYX - La Carrière à St Herblain

La Ville de Rezé avec l'ARC et la Barakason.

La Ville de Couëron avec le Théâtre Boris Vian et l'amicale laïque de la Chabossière.

La Communauté de Communes Sèvre Maine et Goulaine avec le Quatrain

L'ensa-nantes : école nationale supérieure d'architecture de Nantes avec le DPEA de scénographe

L'IUT de Nantes avec la Licence PRO SyRDès

et avec nombre de compagnies, entreprises de spectacles et Stés partenaires telles que : Centre Chorégraphique National de Nantes, les Cies « la Fidèle Idée », « Théâtre du reflet », « Masques, Démonts et Merveilles », Songo, les Stés Nantaises MELPOMEN-MES, DBAM, la Scène Nationale de Blois, le Théâtre Athénée, le Théâtre de la Ville à Paris, la Sté Ponctuelle, les Ateliers Lumière à Bordeaux, Contact SARL à Juvigny-le-Tertre, Scène de Nuit à Joué les Tours, le festival « Les Tombées de la Nuit » à Rennes ...

3- Le diplôme :

La délivrance du diplôme, évaluation par contrôle continu au cours des deux années de formation, est obtenue après validation par un jury des 15 Unités d'Enseignement (U.E.) réparties sur les deux années.

La 15^{ème} U.E. est la soutenance devant le jury d'un projet et sa réalisation effective.

Horaire des enseignements

Les enseignements sont répartis chaque année sur une durée de 30 semaines.

Les cours sont, soit communs aux deux options (lumière et son), soit spécifiques (*en italiques*).

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	Horaire global sur les 2 ans
Culture artistique et dramaturgique du spectacle vivant : Culture artistique, dramaturgie scénique, démarche de projet	10 h	11 h	630 h
Enseignements scientifiques et généraux appliqués : Anglais Economie/gestion/organisation du travail Prévention des risques Electricité Notions de sciences physiques appliquées <i>Électronique de puissance</i> ou <i>Théorie du signal</i> Optique ou <i>Acoustique</i> <i>Perception visuelle</i> ou <i>Perception auditive</i> MÉCANIQUE, INFORMATIQUE SYSTÈME	10 h	8 h	540 h
Enseignements professionnels : TECHNIQUES DES MÉTIERS ASSOCIÉS AU SPECTACLE <i>Sonorisation</i> ou <i>Éclairage</i> Équipement des lieux scéniques <i>lumière</i> ou <i>son</i> SPÉCIALITÉ <i>Technologies lumière</i> ou <i>Technologies son</i> <i>Fonction utilisateur lumière</i> ou <i>Fonction utilisateur son</i> <i>Régie lumière</i> ou <i>Régie son</i>	12 h	13 h	750 h
TOTAL	32 H	32 H	1920 H

JOURNEE PORTES OUVERTES = SAMEDI 7 MARS 2015 DE 9H À 16H.

L'admission en D.M.A.à la rentrée de septembre 2015

Le lycée Guist'hau est un lycée public, les études y sont gratuites. La formation est ouverte aux titulaires du bac (obtenu à la session 2015 ou aux sessions antérieures pour les étudiants actuellement engagés dans un cycle universitaire 1ère ou 2ème année).

Une connaissance personnelle des métiers techniques du spectacle est indispensable ainsi qu'une culture scientifique, technique et artistique.

Le DMA est un diplôme de la filière « Design & Arts Appliqués » et « Métiers d'Art » il est donc accessible avec un Bac STD2A : Science et Technique Design et Arts Appliqués (ancien Bac STI Arts Appliqués).

Il est accessible aussi

avec un Bac S : Bac scientifique, en particulier avec l'option « Informatique et Sciences du Numérique » (ancien Bac S SI : sciences de l'ingénieur) ou

avec un Bac STI 2D : Sciences et Techniques Industrielles Développement Durable en particulier avec les options «Système d'information et numérique » et «Énergies et environnement » (anciens Bac STI « technologiques »)

Les classes de Mise à Niveau Arts Appliqués (manAA), Mise à Niveau Audiovisuel (manCAV), ou Mise à Niveau Scientifique constituent de très bonnes préparations, à choisir en fonction des connaissances déjà acquises, et avant de présenter une candidature en DMA Régie Spectacle. Voir listes des mises à niveau (MAN) sur <http://guisthau.e-lyco.fr>

Chaque promotion accueille 24 étudiants : 12 en option *régie son* et 12 en option *régie lumière*. L'admission en 1^{ère} année se fait sur **étude du dossier scolaire et lettre de motivation** suite à l'inscription des candidats sur le site ADMISSION POSTBAC. Le cas échéant, une réunion d'information pourra être proposée au candidat.

PROCÉDURE D'ADMISSION 2015

à partir du 20 Janvier 2015 et jusqu'au 20 mars

Le dossier officiel de candidature sera en ligne sur le site national :

www.admission-postbac.fr

voir « Guide du candidat ».